



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

AON Hewitt

FICHE A RETOURNER COMPLETEE ET SIGNEE A
AON HEWITT
« Service Barreau de Paris »
31-35 rue de la Fédération
75717 PARIS Cedex 15

**FICHE DE DEMANDE DE VERSEMENT DE PRESTATIONS EN CAS DE CONGE MATERNITE OU
D'ADOPTION**

**Régime des Avocates inscrites au Barreau de Paris
Convention n° 6710359-04**

Identification de l'Avocate :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Date de naissance : _____ Date de prestation de serment : _____

Date d'inscription au Barreau de Paris : _____

Numéro C N B F : _____

Date d'entrée dans le Cabinet (pour les collaboratrices et associées) : _____

Date de cessation d'activité : _____

Date présumée d'accouchement : _____

Accouchement par césarienne ? Adoption ? (cocher le cas échéant)

Statut de l'Avocate :

Collaboratrice Date de début de collaboration libérale : _____

Associée Date de début d'association : _____

Indépendante Date de début d'exercice indépendant : _____

Activité à temps partiel OUI NON si oui : exercice à _____ % du temps

Pour les Avocates collaboratrices ou associées d'un Cabinet :

Raison sociale du Cabinet : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Personne au sein du Cabinet en charge de la protection sociale des Avocates :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Tournez S.V.P. →

Assureur : LIBEA, Groupe MACSF, Société Anonyme au capital de 20 000 000 €, Entreprise régie par le Code des Assurances, Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 440 214 310, Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.

Courtier gestionnaire : Aon Hewitt

Aon France : siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t+33(0)1 47 83 10 10 | f+33(0)1 47 83 11 11 |
w.aon.fr - Société de courtage en assurances, réassurances et conseil en ressources humaines immatriculée au Registre Unique des
Intermédiaires d'Assurances sous le N° 07 001 560 - SA au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA
intracommunautaire : FR 22 414 572 248 GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE
PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

Pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier :

- ✓ Pour les Avocat·es collaborat·rices : attestation comptable justifiant le montant de rétrocession d'honoraires versé par le Cabinet au cours des 12 mois civils précédant le congé maternité, pathologique ou d'adoption ;
- ✓ Pour les Avocat·es associées : extrait du K-Bis (ou autre document attestant du statut d'associée) accompagné de la déclaration des revenus professionnels (2035) perçus au cours de l'année civile précédant le congé maternité, pathologique ou d'adoption ;
- ✓ Pour les Avocat·es indépendant·es : déclaration des revenus professionnels (2035) perçus au cours de l'année civile précédant le congé maternité, pathologique ou d'adoption ;
- ✓ Etiquette du carnet maternité délivrée par le Régime Social des Indépendants (RSI) ;
- ✓ Relevé d'identité bancaire (compte professionnel) ;

En cas d'arrêt de travail lié à la grossesse, joindre les pièces complémentaires suivantes :

- ✓ L'avis initial d'arrêt de travail ;
- ✓ Si cet avis ne précise pas que l'arrêt est lié à la grossesse, un certificat médical le certifiant ;
- ✓ une copie du feuillet du carnet maternité du RSI attestant de l'interruption de 30 jours en cas de grossesse pathologique ;
- ✓ En cas de prolongation, le ou les avis de prolongations d'arrêt de travail

Pièces justificatives à adresser pendant la durée du congé maternité :

- ✓ Copie des feuillets du carnet maternité du RSI, attestant de l'interruption d'activité de 44 jours et/ou copie du feuillet du carnet attestant d'une interruption d'activité de 30 jours pour grossesse pathologique
- ✓ Copie des feuillets du carnet maternité du RSI attestant de l'interruption d'activité 2 fois 15 jours
- ✓ L'extrait d'acte de naissance de l'enfant

Les pièces médicales sont à adresser à l'attention du Médecin conseil, AON HEWITT – « Service Barreau de Paris » - 31/35 rue de la Fédération - 75015 PARIS à l'aide de l'enveloppe "SECRET MEDICAL" ci-jointe.

ATTENTION : La présentation de ce formulaire incombe à l'Avocat·e qui est tenue de l'adresser à Aon Hewitt « Service du Barreau de Paris » en respectant le délai imparti qui est de 45 jours à compter du début du congé maternité, pathologique ou d'adoption. Au-delà de ce délai, vous encourez un refus d'indemnisation motivé par une déclaration « hors délai » (les pièces justificatives peuvent suivre par pli séparé).

Je prends connaissance du fait qu'à compter de la réception de la présente fiche et de l'ensemble des pièces justificatives requises, une avance, calculée à partir de la période présumée du congé et des prestations devant être perçues au titre des régimes RSI, de la CNBF et de LIBEA Groupe MACSF, me sera versée.

Le solde des prestations me sera adressé uniquement à compter de la réception de l'attestation sur l'honneur certifiant la date de fin de mon congé maternité, que je devrai adresser à Aon Hewitt au terme de celui-ci.

Pour les Avocat·es collaborat·rices et associées, un courrier notifiant l'ouverture du congé et le total des prestations versées sera adressé au Cabinet.

Fait à _____, le _____

Signature :

Assureur : LIBEA, Groupe MACSF, Société Anonyme au capital de 20 000 000 €, Entreprise régie par le Code des Assurances, Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 440 214 310, Cours du Triangle – 10 rue de Valmy – 92800 PUTEAUX.
Courtier gestionnaire: Aon Hewitt
Aon France : siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | w aon.fr - Société de courtage en assurances, réassurances et conseil en ressources humaines immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le N° 07 001 560 - SA au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA Intracommunautaire : FR 22 414 572 248 GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-8 DU CODE DES ASSURANCES